

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Vendredi 27 février 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le vendredi 20 février 2026 s'est réuni le vendredi 27 février 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, HAY Florence, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : VERDIER Françoise, MILHAC Michel, FIGUES Fatima, LE BRIS Alain, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, BALLEREAU Marie-Catherine, DUBOURG Jean-Luc.

Pouvoirs : de VERDIER Françoise à GASSER Anne-Laure, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, LE BRIS Alain à NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de ROQUES Loréline à FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert à HOCQUELET Joël, Maire,

B.11

**Convention de moyens entre le service communication de
la Commune et le CCAS de Marmande**

Le Centre Communal d'Action Sociale, à travers l'ensemble de ses services (pôle seniors, pôle social, médiation, Maison des Marmandais), sollicite régulièrement le Service Communication de la Ville de Marmande pour la réalisation de supports de communication, incluant des travaux de conception et d'impression, réalisés en interne ou confiés à des prestataires extérieurs (affiches, flyers, plaquettes, etc...).

Afin d'encadrer ces interventions et de préciser les modalités de fonctionnement entre les deux entités, il est proposé d'établir une convention de moyens, jointe en annexe à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal
 après en avoir délibéré :**

- Décide** de signer une convention de moyens avec le Centre Communal d'Action Sociale.
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27
Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,
 Marmande le 27 février 2026

La Secrétaire de séance
 Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le **09.03.2026**
 et de sa transmission au contrôle de légalité le **09.03.2026**

La Secrétaire de séance
 Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUELET

